



ARRÊTÉ 2025-ÉLE-INSPÉ-01

FIXANT LE CALENDRIER ÉLECTORAL

Pour le renouvellement partiel des représentantes et des représentants des collèges B, C et D des personnels et le renouvellement complet des représentantes et des représentants du collège F du Conseil de gestion de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) de l'Académie de Créteil

La Présidente de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC),

- VU le code de l'éducation, et notamment ses articles L.13-1, L.719-1 et suivants, L.721-1 et suivants, D.719-1 et suivants, D.721-1 et suivants;
- VU le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU le décret n°2011-595 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentations du personnel de la fonction publique de l'Etat ;
- VU la décision cadre en date du 13 avril 2023 portant sur les modalités techniques d'organisation du vote électronique en vue des scrutins institués pour les élections des représentantes et des représentants des personnels et des usagers au sein de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC);
- VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU les statuts de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation INSPÉ de l'Académie de Créteil;
- VU la délibération CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65 du Conseil d'administration en date du 3 octobre 2025 par laquelle Madame Karine Bergès a été élue à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC);
- **VU** l'avis du comité électoral consultatif;



ARTICLE 1:

Les opérations électorales en vue du renouvellement partiel des représentantes et des représentants des collèges B, C et D des personnels et du renouvellement complet des représentantes et des représentants du collège F de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) de l'Académie de Créteil se dérouleront selon le calendrier suivant :

Affichage des listes électorales	Au plus tard le lundi 10 novembre 2025
Date butoir de réception des candidatures et, le cas échéant, des professions de foi	Au plus tard le lundi 17 novembre 2025 à 16 heures 00
Séance du comité électoral consultatif en cas d'inéligibilité	Au plus tard le vendredi 21 novembre 2025
Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales pour les usagers ou personnel dont l'inscription sur les listes n'est pas automatique mais subordonnée à une demande leur part	Au plus tard le lundi 24 novembre 2025 à 16 heures 00
Scellement de l'urne	Lundi 1er décembre 2025 à 12 heures 00

PÉRIODE DE VOTE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

DU MARDI 2 DÉCEMBRE 2025 À 10 HEURES 00 AU MERCREDI 3 DÉCEMBRE 2025 À 16 HEURES 00





ARRÊTÉ 2025-ÉLE-INSPÉ-01

Clôture des opérations de vote et dépouillement	Mercredi 3 décembre 2025 à 16 heures 30
Proclamation des résultats	Au plus tard le vendredi 5 décembre 2025
Ouverture de la période de recours contentieux	À compter de la proclamation des résultats
Délai de recours devant le CCOE	Dans les 5 jours à compter de la date d'affichage des résultats

ARTICLE 2:

La directrice et le responsable administratif de la composante sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 03 novembre 2025

La Présidente de l'Université

Karine BERGÈS